ESTIMATES

RCMP Public Complaints Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring ***Report on Plans and Priorities.***

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/70-2000
ISBN 0-660-61370-0

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

101-03849/

RCMP Public Complaints Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

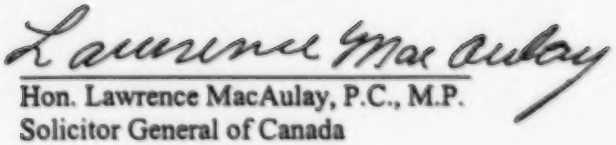

Hon. Lawrence MacAulay, P.C., M.P.
Solicitor General of Canada

Table of Contents

Section I: Message **1**

Section II: Departmental Performance **3**

Societal Context 3
Chart of Key Results Commitments 4
Performance Accomplishments 4
Financial Information 10
Other Performance Issues 10

Section III: Financial Performance **13**

Financial Performance Overview 13
Financial Summary Tables 13

Section IV: Commission Overview **15**

Mandate 15
Mission 15
Business Line 15
Organizational Chart 16

Section V: Other Information **17**

Contacts for Further Information and Web Site 17
Legislation Administered by the RCMP Public Complaints Commission 17
List of Statutory and Commission Reports 17

Section I: Message

Eliminating the backlog of review cases remained the Commission's first priority during the past year. The Commission is continuing to refine its approach in carrying out reviews so that these cases are processed in the most timely and fair manner possible. Once again this year, the Commission has successfully reduced the backlog of review cases and I am confident that our goal of eliminating the review backlog completely by fiscal year-end 2000–2001 will be achieved.

Both the evidentiary phase of the APEC hearing and the Saint-Simon and Saint-Sauveur public interest investigation effectively drew to a close in March 2000. These two undertakings have been the most extensive in the Commission's history. I am confident that each of these inquiries will ultimately make a compelling contribution to the subject of police conduct in the handling of demonstrations.

One of my primary goals as Chair of this Commission has been to make the complaints process less adversarial. In 1999–2000 we implemented a pilot project in alternative dispute resolution (our "service to the public" model), whereby the Commission identifies opportunities for the RCMP and members of the public to address issues of concern in the early stages of the dispute, before invoking the formal complaints mechanism. While it is still in the developmental stage, preliminary results are very promising.

Building on its experience in dealing with complaints about police pursuits, the Commission recognized the need for an in-depth analysis of high-speed pursuits by the RCMP. In the autumn of 1999, the Commission published its first research report, entitled *Police Pursuits and Public Safety*. It is my hope that this report will result in improved policies and practices within the Force, improvements that will help to enhance the safety not only of the public, but also of RCMP members involved in such pursuits.

In the interest of improving our performance in serving Canadians, during the past year the Commission undertook a major review and strategic planning exercise that drew on the collective wisdom of the entire staff of the Commission and representatives of key stakeholders. The results of this exercise will serve as a basis for renewal for the Commission and a source of new directions in the years to come.

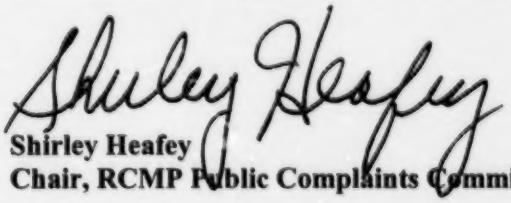

Shirley Heafey
Chair, RCMP Public Complaints Commission

Section II: Departmental Performance

Societal Context

Objectives

To provide the public with an opportunity to make complaints regarding the conduct of members of the RCMP in the performance of their duties, and to have the RCMP's disposition of those complaints reviewed by an external body in an independent and impartial manner.

Strategic Priorities

The Commission's current strategic priorities are:

- to ensure that the receipt and review of complaints are dealt with in a fair and timely fashion; and
- to better inform the Canadian public and members of the RCMP about the public complaints process.

Key Co-delivery Partners

The Commission is an agency of the federal government, distinct and independent from the RCMP. As a neutral third party, the Commission is, and must be seen to be, impartial and fair in its dealings with both complainants and RCMP members complained about. The Solicitor General of Canada tables the Commission's annual report to Parliament; however, the Solicitor General has no involvement in the operations of the Commission.

Pursuant to Part VII of the *RCMP Act*, the Commission shares responsibility with the RCMP for the receipt of public complaints. Regardless of which of the two agencies receives the complaint, the legislation requires the RCMP to carry out the investigation and report back to the complainant with the results. If a complainant is dissatisfied with the disposition of the complaint by the RCMP, she or he can ask the Commission to carry out an independent review of the disposition. In exceptional cases the Commission will undertake the initial investigation.

When reviewing the RCMP's disposition of a complaint, the Commission does not act as an advocate either for the complainant or for RCMP members. Rather, its role is to conduct an independent inquiry and reach objective conclusions based on the available information.

Social Factors

The Commission's key stakeholder is the Canadian public. Public expectations of the Commission are high. Both complainants and members of the RCMP have expressed their concerns about review cases being processed more expeditiously. As well, there is a continuing expectation for the Commission to better communicate publicly its role, responsibilities and results.

Chart of Key Results Commitments

RCMP Public Complaints Commission	
To provide Canadians with:	To be demonstrated by:
A contribution to a safe and secure society through independent and impartial review of public complaints against the RCMP Planned Resources: $4,878,000	1. Reporting on recommendations made to the RCMP Commissioner 2. Percentage of recommendations supported by the RCMP Commissioner 3. Changes to RCMP practices, policies and procedures 4. Service standards being met or exceeded 5. Public awareness of the existence and mandate of the Commission

Performance Accomplishments

The key results commitment of the Commission is to contribute to a safe and secure society in Canada through the independent and impartial review of public complaints against the RCMP.

The Commission achieves this objective by:

- receiving complaints;
- reviewing complaints;
- conducting hearings and investigations;
- making recommendations to the Commissioner of the RCMP; and
- publishing other reports, as necessary.

Receiving Complaints

The public complaints process has historically been too rigid and bureaucratic. One of the Commission Chair's primary goals has been to make the complaints process less adversarial by introducing alternative dispute resolution (ADR) approaches to resolve complaints.

In keeping with this commitment, in 1999–2000 the Commission instituted a process for dealing with public complaints in a more informal and less adversarial manner. The Commission's ADR pilot project is called "service to the public" and has the

Commission taking on the role of a non-partisan facilitator to resolve complaints. The Commission's role as facilitator is undertaken, when appropriate, as soon as the complaint is received, giving citizens and the RCMP the opportunity to resolve concerns before invoking the formal complaints process under Part VII of the *RCMP Act*. Commission employees serve as neutral and objective professionals that assist in resolving disputes by bringing the citizen into contact with the RCMP to arrive at a mutually satisfying resolution. The focus always remains on dealing with the concern facing the citizen.

This practical and effective alternative to the formal complaints process allows both the RCMP and the Commission to provide better and more timely service to the public. ***(Result 4: Service Standards)***

During the first nine months of the pilot project, 385 cases were successfully resolved using this informal service to the public model.

This practical and effective alternative to the formal complaints process allows both the RCMP and the Commission to provide better and more timely service to the public. In this way, the citizen's concern can be addressed without abrogating the Commission's responsibility under the legislation or impinging on the rights of the complainant or the RCMP member who is the subject of the complaint.

The following narrative provides an illustration of how the Commission's service to the public model works:

> A group of high school students held a party on the outskirts of a town. The party was boisterous and loud enough to cause people living nearby to call the police. When the police arrived, they determined that the party had gotten out of hand and that some of the people consuming alcoholic beverages were below the legal drinking age. Several of those at the party were arrested and taken into custody at the local detention centre. Many of the parents of the young people who were arrested and held in custody felt that the police had overreacted. The parents contacted the Commission with their concerns. It became apparent that there was the potential for a large number of complaints to be filed in relation to this incident. Staff at the Commission contacted the officer-in-charge of the local detachment, related the concerns that had been raised with the Commission and suggested the RCMP meet with the parents. As a result, the officer-in-charge arranged a public meeting with the concerned citizens of the community where the issues were discussed and dealt with in a manner satisfactory to all concerned.

Reviewing Complaints: Reducing the Backlog

The Commission has made it a key priority to eliminate the backlog of outstanding review cases. In this regard, the Commission can report 1999–2000 as another record year for the processing of review files and in its ongoing efforts to reduce the backlog. The Commission completed 277 review reports and, for the second year in a row, resolved a greater number of cases than it received. Although the total number of review cases completed this year is somewhat lower than in the previous year, many of the

review files considered during the current year were more complex and therefore took longer to complete.

The Commission continues to refine its review processes, and additional staff have been hired to help prepare review reports. The Commission remains committed to attaining its goal of eliminating the backlog of review cases by the end of fiscal year 2000–2001.

A summary of Commission Review Reports in 1999–2000 is found in Chart 1.

Chart 1. Commission Review Reports in 1999–2000	
Final reports after Commissioner's Notice	15
Final reports after review	237
Interim reports	12
Non-Part VII reports	10
Withdrawals of requests for review	3
Total number of reports signed	**277**

Hearings and Investigations

APEC Hearing

After the RCMP's involvement in demonstrations at the University of British Columbia during the APEC conference in November 1997, the Commission received a large number of complaints about the conduct of certain members of the RCMP during those events. As a consequence, the Chair established a public interest investigation on December 9, 1997. On February 20, 1998, the Chair instituted a public interest hearing into these matters.

The APEC hearing is the most extensive hearing in the Commission's history. It was originally expected that the hearing of witnesses would be complete by the end of 1999. However, the sheer number of legal and other issues that had to be dealt with meant that testimony from witnesses did not wrap up until March 31, 2000.

The panel Chair, Mr. Ted Hughes, is expected to submit his report containing his findings and recommendations in early 2001. The Commission will forward this report to the Solicitor General of Canada, the Commissioner of the RCMP and the parties to the hearing. This report will also be made publicly available. The Commissioner of the RCMP then must review the report, take any necessary action, and notify the Solicitor General and the Chair of the Commission of any action he has taken or outline his reasons for not acting on any specific finding or recommendation. After reviewing the response of the Commissioner of the RCMP, the Chair of the Commission will prepare a Final Report containing her findings and recommendations and send copies to the

The final report on the APEC hearing will be made publicly available. ***(Result 5: Public Awareness)***

Solicitor General of Canada, the Commissioner of the RCMP and the parties to the complaint. The Chair will also make this final report publicly available.

New Brunswick Investigation

In May 1997, a provincial government decision to close schools in Saint-Simon and Saint-Sauveur, New Brunswick, led to demonstrations by the residents of these Acadian communities. In early 1998, the Commission received information that many residents were unhappy about the conduct of the RCMP during the demonstrations. This information was soon confirmed by receipt of 170 complaints containing some 400 allegations. As a result, on March 20, 1998, the Chair established a public interest investigation. During this extensive investigation, Commission investigators interviewed more than 300 people — complainants, independent witnesses, citizens and members of the RCMP — and analyzed many thousands of pages of documents.

On March 28, 2000, the Chair of the Commission submitted her interim report on this matter to the Solicitor General and the Commissioner of the RCMP. The Chair now awaits the Commissioner's response to her findings and recommendations. On receipt and after consideration of the Commissioner's Notice, the Chair of the Commission will prepare her final report. Each complainant and each member of the RCMP whose conduct was under review will be given a copy of the Chair's final report. It is the Commission Chair's intention to make this final report publicly available.

Nielsen Investigation

On September 23, 1998, the Chair of the Commission initiated a public interest investigation into the conduct of members of the RCMP during the detention of Mr. Kim Erik Nielsen of Kamloops, British Columbia, on May 21, 1997. In this incident, Mr. Nielsen was found apparently highly intoxicated and taken into custody by an RCMP officer. Approximately four hours after being delivered to the local detachment by the officer, Mr. Nielsen was discovered unconscious and not breathing. He was then taken to hospital, where he died 10 days later.

The Commission's investigation focused on alleged omissions or failure by members of the RCMP in the care and handling of Mr. Nielsen between the time he was initially detained and the point at which he was placed in a "drunk tank" at the Kamloops RCMP detachment.

The Chair of the Commission completed and sent her interim report on this matter to the Solicitor General and the Commissioner of the RCMP on February 17, 2000. On receipt of the Commissioner's Notice, the Chair of the Commission will prepare her final report. Each member of the RCMP whose conduct was under investigation will be given a copy of the Chair's final report. It is also the Commission Chair's intention to make this final report publicly available.

Reporting on Recommendations Made to the Commissioner of the RCMP

Each year, the Chair of the Commission makes recommendations in her interim and final reports sent to the Commissioner of the RCMP. In the Commissioner's Notice, the Commissioner of the RCMP must indicate whether he agrees with the Chair's recommendations and what further action will be taken with respect to the recommendations. If no further action is contemplated, the Commissioner must say why he has decided to take no further action. Over the years, the Commissioner has, on average, agreed with 85 percent of the Chair's recommendations (see Chart 2).

Over the years, the Commissioner has, on average, agreed with 85 percent of the Chair's recommendations. ***(Result 1: Reporting on Recommendations and Result 2: Recommendations Supported)***

The following examples demonstrate changes to RCMP policies, practices and procedures resulting from recommendations made by the Commission in 1999–2000:

Recommendation: On finding that an RCMP officer had failed to properly identify a vehicle that had been previously reported as stolen, the Commission recommended that the RCMP detachment in question create a policy to ensure that all vehicles seized under its authority be adequately checked for identity.

Result: The Commissioner of the RCMP agreed and advised that the RCMP detachment in question had changed its policy to address deficiencies in the proper identification of vehicles.

Chart 2

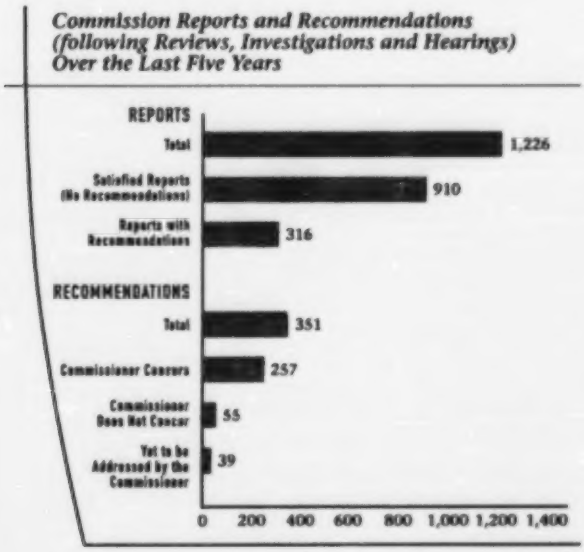

Recommendation: The Commission found that, in the course of a homicide investigation, an RCMP member unlawfully coerced a witness to accompany him to the detachment for questioning by threatening to charge her with obstruction of justice if she did not comply. The Commission recommended that the Divisional Commanding Officer apologize to the woman and inform her of the corrective action taken by the RCMP in respect of the subject member.

These examples demonstrate changes to RCMP policies, practices and procedures resulting from recommendations made by the Commission. ***(Result 3: Changes to RCMP Policies)***

Result: The Commissioner of the RCMP agreed that an apology be extended and that information regarding corrective action against the officer be provided to the complainant.

Other Reports: *Police Pursuits and Public Safety*

Since the Commission has been in operation, there have been a number of complaints about high-speed police pursuits and their often tragic outcomes. An analysis of the incidents giving rise to these complaints raised serious questions about the threat such pursuits pose to public safety. As a result, in 1998 the Commission undertook an in-depth review of this aspect of police conduct. The Commission's report on its review, entitled *Police Pursuits and Public Safety*, was completed in the fall of 1999, as scheduled.

In its report, the Commission recommended that the RCMP review its national policy on hazardous pursuits to ensure that they are undertaken only for serious offences and that the policy contain a definition of what constitutes a serious offence. The Commission also recommended that the use of emergency equipment be made mandatory for all police pursuits, including those that police refer to as "routine" pursuits. The Commission further recommended that RCMP training practices be reviewed to ensure that all officers involved in police pursuits are sufficiently skilled, particularly in risk assessment and decision-making, and that such training be provided on a continuing basis.

In its report, the Commission recommended that the RCMP review its national policy on hazardous pursuits to ensure that they are undertaken only for serious offences and that the policy contain a definition of what constitutes a serious offence. ***(Result 1: Reporting on Recommendations** and **Result 3: Changes to RCMP Policies)***

Police Pursuits and Public Safety is available from the Commission on request and is also accessible on the Commission's Web site.

Financial Information

RCMP Public Complaints Commission	
Planned Spending	$4,878,000
Total Authorities	*$8,586,000*
1999–2000 Actuals	**$7,716,000**

Other Performance Issues

Commission Review and Strategic Planning Exercise

In 1999–2000, the Chair and the management team of the Commission determined that it would be timely for the Commission to objectively examine its current activities and rethink its priorities for the next few years. The Commission therefore turned to Consulting and Audit Canada (CAC), an agency of Public Works and Government Services Canada, to design and implement a review and strategic planning process.

Between December 1999 and March 2000, CAC consultants conducted a series of individual and group interviews with Commission staff and management, and key stakeholders. In addition, CAC conducted "best practice" interviews with experts in police oversight and staff of two provincial civilian oversight agencies. They also reviewed relevant documentation, including legislation governing the Commission and that of similar federal agencies.

Based on this review, CAC concluded that weaknesses in the legislative mandate of the Commission inhibit its ability to provide full and effective civilian oversight of RCMP conduct. However, CAC also noted that despite these weaknesses in the legislative mandate of the Commission, the Commission could still have a positive impact on the quality and transparency of RCMP complaint investigations via its power to make findings and recommendations. It could also significantly improve its information-gathering and analysis capacity with a view to assisting policy-makers in the Department of the Solicitor General, provincial attorneys-general and the RCMP itself.

The Commission is now developing work plans for these priorities. ***(Results 1, 2, 3, 4, 5)***

Commission staff and management held a strategic planning retreat to consider the CAC findings and to develop the core elements of a working vision for the Commission. These core elements are being refined into a series of statements that will guide Commission work in the future. They can be summarized in a preliminary fashion as follows:

- The public will be aware of and confident in the Commission and the public complaints process.

- Excellent practice and behaviour on the part of the Force will be reinforced, while negative behaviour will change.
- The Commission will be responsive to the service expectations of the public and RCMP members.
- Canadian policing policies will change over time, as a result of findings and recommendations of the Commission and other agencies.
- The Commission itself will be a workplace of choice, characterized by high staff morale, teamwork and efficient processes.

Commission staff and managers also identified key initiatives for the Commission over the next five years. In 2000–2001 the Commission will:

- eliminate any remaining backlog in reviews;
- create internal standards for reviews, including time standards and a complexity matrix for assessing the nature of the review required;
- develop a communications and consultation plan, with special emphasis on internal communications in the first year; and
- develop a strategic plan for information management that will deal with
  (a) Commission management information,
  (b) information on complaints received by the Commission, and
  (c) rapid retrieval of information from previous Commission reviews, decisions and recommendations.

For subsequent years, the Commission will:

- develop, in consultation with the RCMP and other key stakeholders, common standards for internal police investigation of complaints — Commission staff will be able to refer to these standards when a complainant requests a review;
- implement the Commission information management plan on public complaints, including a database of complaints received by both the Commission and the RCMP, which will be of significant value to policy-makers reviewing national and regional trends; and
- implement a public communication program, especially targeting ethnic minorities or groups who do not speak one of Canada's two official languages. Members of these minorities, who, for various reasons, are frequently the subject of RCMP investigation, do not always understand the public complaints process.

The Commission is now developing work plans for these priorities and will report on the results in future reports to Parliament.

Section III: Financial Performance

Financial Performance Overview

During 1999–2000, an amount of $60,091 was received from Vote 15 to cover the increase in salaries negotiated through collective bargaining. In addition, the Commission received a carry-forward amount of $47,472 and $3,116,040 through Supplementary Estimates to cover expenses related to the APEC hearing.

Financial Summary Tables

The following tables are applicable to the RCMP Public Complaints Commission:

1. Summary of Voted Appropriations
2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority Authorities for 1999–2000 ($ thousands)				
Vote		**1999–2000 Planned Spending**	**1999–2000 Total Authorities**	**1999–2000 Actual**
	Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission			
50	Operating expenditures	4,520	7,744	7,303
(S)	Contribution to employee benefit plans	358	413	413
	Total for the Commission	4,878	8,157	7,716

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates of $3,163,512 and Vote 15 $60,091 and $55,000 for Employee Benefits Plans.

Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Commission Planned Versus Actual Spending ($ thousands)			
	1999–2000		
Receipt and Review of Public Complaints	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
FTEs	34	–	**34**
Operating	4,878	*8,157*	**7,716**
Total Net Expenditures	4,878	*8,157*	**7,716**
Costs of services provided by other departments	429	*429*	**429**
Net Cost of the Program	5,307	*8,586*	**8,145**

Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Commission Planned Versus Actual Spending ($ thousands)					
			1999–2000		
	Actual 1997–1998	Actual 1998–1999	Planned Spending	Total Authorities	Actual
RCMP Public Complaints Commission	3,812	5,312	4,878	8,157	7,716
Total	3,812	5,312	4,878	8,157	7,716

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates of $3,163,512 and Vote 15 $60,091 and $55,000 for Employee Benefits Plans.

Section IV: Commission Overview

Mandate

The mandate of the Commission is set out in Parts VI and VII of the *RCMP Act*. Its main activities are:

- receiving complaints from the public about the conduct of RCMP members;
- conducting a review when complainants are not satisfied with the RCMP's disposition of their complaints; and
- conducting investigations and hearings.

The RCMP Public Complaints Commission has jurisdiction to accept complaints only with respect to RCMP members and not about members of other police forces. The Commission does not have the authority to make binding recommendations, impose discipline or to make monetary awards to complainants.

Mission

As a result of the Commission's recent review and strategic planning exercise (discussed on page 10), the Commission's Mission statement is currently under revision and will be provided in next year's Departmental Performance Report.

Business Line

The Commission has one business line: the receipt of complaints and the review of the RCMP disposition of complaints.

Section IV: Commission Overview

Mandate

The mandate of the Commission is set out in Parts VI and VII of the *RCMP Act*. Its main activities are:

- receiving complaints from the public about the conduct of RCMP members;
- conducting a review when complainants are not satisfied with the RCMP's disposition of their complaints; and
- conducting investigations and hearings.

The RCMP Public Complaints Commission has jurisdiction to accept complaints only with respect to RCMP members and not about members of other police forces. The Commission does not have the authority to make binding recommendations, impose discipline or to make monetary awards to complainants.

Mission

As a result of the Commission's recent review and strategic planning exercise (discussed on page 10), the Commission's Mission statement is currently under revision and will be provided in next year's Departmental Performance Report.

Business Line

The Commission has one business line: the receipt of complaints and the review of the RCMP disposition of complaints.

Organizational Chart

RCMP Public Complaints Commission

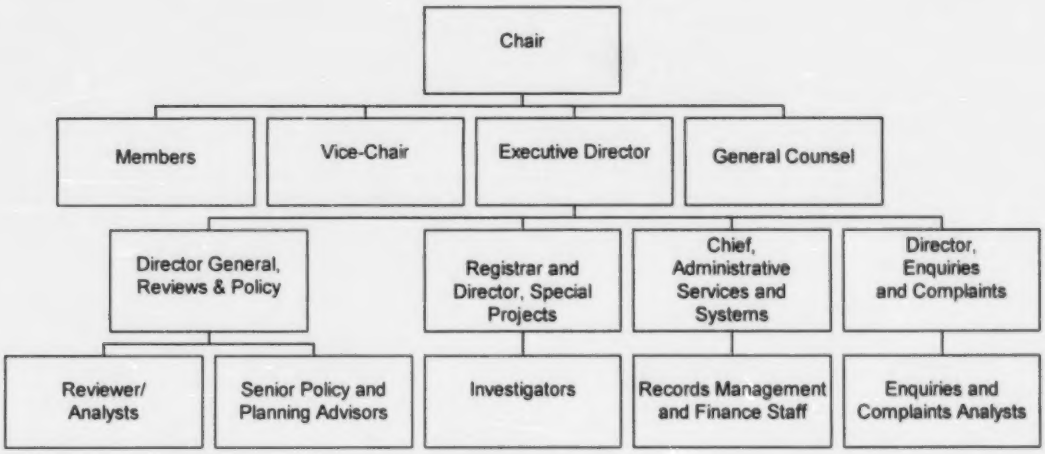

Section V: Other Information

Contacts for Further Information and Web Site

Head Office:
P.O. Box 3423
Station "D"
Ottawa, Ontario
K1P 6L4

Telephone: (613) 952-8040
Toll Free: 1-800-267-6637
Fax: (613) 952-8045

Western Region Office:
7337-137th Street
Suite 102
Surrey, British Columbia
V3W 1A4

Telephone: (604) 501-4080
Toll Free: 1-800-665-6878
Fax: (604) 501-4095

Web address:
http://www.pcc-cpp.gc.ca

Legislation Administered by the RCMP Public Complaints Commission

The RCMP Public Complaints Commission shares responsibility with the RCMP for carrying out the provisions of:

Part VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S., c. R-10

In addition, the RCMP Public Complaints Commission reports to Parliament on:

Parts VI and VII, *Royal Canadian Mounted Police Act*, R.S., c. R-10

List of Statutory and Commission Reports

Annual Reports
1988–1989 to 1999–2000

RCMP Act (Commission consolidation)
March 1990

Federal and Provincial Police Oversight Legislation:
A Comparison of Statutory Provisions
June 1991

Police Pursuits and Public Safety
December 1999

BUDGET DES DÉPENSES

Commission des plaintes du public contre la GRC

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/70-2000
ISBN 0-660-61370-0

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Commission des plaintes du public contre la GRC

Rapport de rendement

Pour la période prenant fin le 31 mars 2000

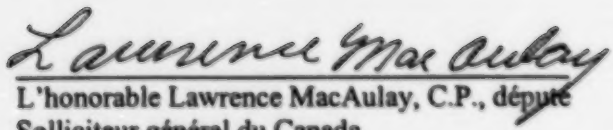

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada

Table des matières

Section I : Message 1

Section II : Rendement de la Commission 3

Contexte sociétal 3
Tableau des engagements-clés 4
Réalisations en matière de rendement 4
Information financière 10
Attentes en matière de rendement 10

Section III : Rendement financier 13

Vue d'ensemble du rendement financier 13
Tableaux sommaires financiers 13

Section IV : Vue d'ensemble de la Commission 15

Mandat 15
Mission 15
Gamme d'activités 15
Organigramme 16

Section V : Renseignements supplémentaires 17

Site Web et contacts desquels obtenir des renseignements à l'avenir 17
Dispositions législatives administrées par la Commission des plaintes du public contre la GRC 17
Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de la Commission 17

Section I : Message

Éliminer l'arriéré de dossiers dont la Commission est saisie a continué d'être la priorité de la Commission durant le dernier exercice. La Commission continue de perfectionner ses méthodes de travail pour mener à bien les examens de façon que les dossiers soient traités le plus rapidement et de la manière la plus juste possible. Son personnel est parvenu cette année encore à réduire l'arriéré de dossiers. Si je me fie au volume de travail des deux dernières années, je suis convaincue que nous atteindrons notre objectif, qui est d'éliminer complètement l'arriéré de travail d'ici la fin de l'exercice 2000-2001.

En ce qui concerne l'audience relative aux incidents entourant la Conférence de l'APEC et l'enquête d'intérêt public sur les événements survenus à Saint-Simon et à Saint-Sauveur, la partie consacrée à la preuve a effectivement tiré à sa fin en mars 2000. Ces deux affaires sont les plus importantes que la Commission a eu à mener. Je suis persuadée que chacune de ces affaires éclairera de façon convaincante la question de la conduite de la police lors de manifestations publiques.

L'un de mes principaux objectifs en tant que présidente de la Commission était de rendre la procédure de plainte moins axée sur la confrontation. Durant l'exercice 1999-2000, nous avons mis en oeuvre un projet pilote de règlement des différends à l'amiable (notre modèle de « service au public »), dans le cadre duquel la Commission cerne les possibilités, pour la GRC et les membres du public, d'aborder les questions préoccupantes au tout début du conflit, avant d'avoir recours aux mécanismes de plainte officiels. Même s'il en est encore à ses premiers balbutiements, les résultats préliminaires sont très prometteurs.

Forte de son expérience dans le traitement des plaintes visant les poursuites policières, la Commission a pris conscience de la nécessité d'analyser en profondeur les poursuites à grande vitesse de la GRC. Pendant l'automne 1999, la Commission a publié son premier rapport de recherche intitulé *Les poursuites policières et la sécurité du public*. J'espère que ce rapport se traduira par une amélioration des politiques et pratiques au sein de la Gendarmerie, amélioration qui permettra de renforcer la sécurité non seulement du public, mais aussi des membres de la GRC qui participent à ces poursuites.

Afin d'améliorer son rendement au service du public, au cours de l'année écoulée, la Commission a entrepris un vaste exercice d'examen et de planification stratégique qui faisait appel à la sagesse collective de tout le personnel de la Commission et des représentants des principaux intervenants. Les résultats de cet exercice jetteront les bases d'un renouveau pour la Commission et seront à l'origine de nouvelles orientations au cours des années à venir.

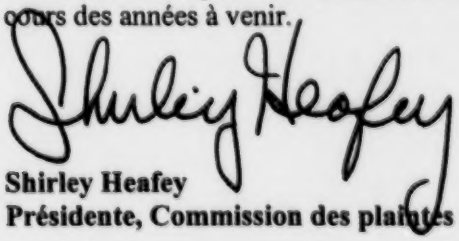

Shirley Heafey
Présidente, Commission des plaintes du public contre la GRC

Section II : Rendement de la Commission

Contexte sociétal

Objectifs

Fournir au public la possibilité de déposer des plaintes à l'égard de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions et permettre l'examen, par un organisme externe indépendant, du traitement que la GRC accorde à ces plaintes.

Priorités stratégiques

Les objectifs de la Commission sont les suivants :

- veiller à ce que la réception et l'examen des plaintes se fassent d'une manière rapide et équitable;
- mettre en oeuvre une stratégie de communication visant à mieux informer le public et les membres de la GRC sur la procédure de plainte du public.

Partage des responsabilités avec un partenaire-clé

La Commission est un organisme du gouvernement fédéral, qui est distinct et indépendant de la GRC. En tant que tierce partie neurtre, la Commission doit être, dans les faits et en apparence, juste et impartiale envers les plaignants aussi bien que les membres de la GRC visés par les plaintes. Le Solliciteur général du Canada dépose le rapport annuel de la Commission devant le Parlement; toutefois, il n'intervient aucunement dans le fonctionnement de la Commission.

Aux termes de la partie VII de la *Loi sur la GRC*, la Commission assume conjointement avec la GRC la tâche de recevoir les plaintes du public. C'est la GRC, cependant, qui est tenue d'effectuer l'enquête et d'en communiquer les résultats au plaignant. Si un plaignant est insatisfait de la manière dont la GRC a réglé sa plainte, il peut demander à la Commission de faire un examen indépendant. Il arrive exceptionnellement que l'enquête initiale soit menée par la Commission.

Lorsqu'elle examine le règlement d'une plainte par la GRC, la Commission n'agit pas à titre d'avocat du plaignant ni des membres de la GRC. Son rôle est d'enquêter sur les plaintes d'une manière indépendante et d'en arriver à des conclusions objectives, fondées sur les renseignements fournis.

Facteurs sociaux

C'est la population canadienne qui est la plus concernée par le travail de la Commission, et elle a de grandes attentes à l'endroit de celle-ci. Les plaignants et les membres de la GRC ont exprimé le souhait que les plaintes soient traitées plus rapidement. En outre, la Commission se doit constamment de mieux faire connaître son rôle, ses responsabilités et ses résultats au public.

Tableau des engagements-clés

Commission des plaintes du public contre la GRC	
Services aux Canadiens :	Résultats escomptés :
Une contribution à la sécurité de la société par l'examen impartial et indépendant des plaintes portées par le public contre la GRC. Ressources prévues : 4 878 000 $	1. le rapport des recommandations soumises au Commissaire de la GRC 2. le pourcentage de ces recommandations qu'approuve le Commissaire de la GRC 3. des modifications aux pratiques, politiques et procédures de la GRC 4. l'atteinte ou le dépassement des normes de service 5. la notoriété publique de l'existence et du mandat de la Commission

Réalisations en matière de rendement

L'engagement dominant de la Commission est de contribuer à la sécurité de la société au Canada par le truchement de l'examen impartial et indépendant de la suite que donne la GRC aux plaintes du public.

La Commission y arrive de différentes façons, que nous énumérons ici.

- réception des plaintes;
- examen des plaintes;
- mener des enquêtes et tenir des audiences;
- soumettre des recommandations au Commissaire de la GRC;
- publier divers rapports, au besoin.

Réception des plaintes

Depuis toujours, la procédure, trop paperassière, est empreinte de rigidité et traîne en longueur. L'un des principaux objectifs de la Présidente de la Commission est de faire en sorte que le processus de traitement des plaintes ait un caractère moins antagoniste, en introduisant d'autres modes de résolution des différends.

Conformément à l'engagement qu'elle a pris, en 1999-2000 la Commission a mis au point une procédure de règlement des plaintes du public moins formaliste et moins axée sur la confrontation. Dans le cadre de son projet pilote de règlement des différends à l'amiable, soit le « service au public », la Commission joue un rôle d'arbitre impartial en vue de résoudre les plaintes. Elle joue ce rôle, au besoin, dès qu'elle est saisie de la plainte et donne ainsi aux citoyens et à la GRC la possibilité de résoudre les problèmes avant d'avoir recours à la procédure de plainte officielle aux termes de la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada.* Les employés de la Commission font office d'intermédiaires neutres et objectifs et aident à régler les différends en mettant le citoyen en contact avec la GRC pour en arriver à une résolution qui satisfait les deux parties. On accorde toujours la priorité au règlement du problème qui préoccupe le citoyen.

Cette solution de rechange pratique et efficace à la procédure de plainte officielle permet à la GRC et à la Commission d'offrir plus rapidement un service de meilleure qualité à la population. ***(Résultat 4 : Normes de service)***

Dans le cadre des neuf premiers mois du projet-pilote, 385 cas ont été résolus avec succès au moyen du modèle de service au public.

Cette solution de rechange pratique et efficace à la procédure de plainte officielle permet à la GRC et à la Commission d'offrir plus rapidement un service de meilleure qualité à la population. De cette façon, la Commission parvient à donner satisfaction au citoyen sans pour autant se soustraire à ses obligations aux termes de la loi ou empiéter sur les droits du plaignant ou du membre de la GRC qui fait l'objet de la plainte.

Le récit qui suit illustre la façon dont procède le modèle de service au public de la Commission :

> Au cours d'une soirée organisée par un groupe d'élèves d'une école secondaire dans un quartier de banlieue, les voisins ont appelé la police pour se plaindre du tapage que faisaient les jeunes. La soirée était effectivement bruyante et lorsque la police est arrivée sur les lieux, elle a constaté que la soirée dégénérait et que certains adolescents qui consommaient des boissons alcoolisées n'avaient pas l'âge légal. Plusieurs jeunes fêtards ont été arrêtés et amenés dans un centre de détention de l'endroit. Aux yeux de certains parents des jeunes gens arrêtés et placés en garde à vue, la police a réagi de manière exagérée et ils ont communiqué avec la Commission pour lui faire part de leurs préoccupations. Il est alors devenu évident qu'un grand nombre de plaintes seraient probablement déposées relativement à cet incident. Le personnel de la Commission a pris contact avec l'agent responsable du détachement pour lui faire part des préoccupations soulevées auprès de la Commission et proposer que la GRC rencontre les parents. L'agent responsable a organisé une réunion publique pendant laquelle les citoyens ont pu faire part de leurs préoccupations et les discussions ont donné lieu au règlement de la question à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Examen des plaintes : réduction de l'arriéré

La Commission a accordé la priorité à l'élimination de l'arriéré de dossiers. Pour la Commission, l'exercice 1999-2000 a été une autre année record en ce qui a trait au traitement des dossiers à examiner et à l'élimination de l'arriéré. La Commission a complété 277 rapports d'examen et, pour la deuxième année de suite, réglé un plus grand nombre de plaintes qu'elle en avait reçu. Bien que le nombre total de dossiers clos cette année soit légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, nombre de ces dossiers étaient plus complexes et leur examen a pris plus de temps.

La Commission continue à améliorer ses procédures d'examen et elle a embauché du personnel supplémentaire pour l'aider à établir les rapports d'examen. La Commission entend toujours atteindre son objectif, qui est d'éliminer son arriéré de dossiers avant la fin de 2000-2001.

Le tableau 1 illustre le nombre de rapports d'examen complétés en 1999–2000.

Tableau 1. Rapports d'examen de la Commission en 1999-2000	
Rapports finals après avis du Commissaire	15
Rapports finals après examen	237
Rapports intérimaires	12
Rapports non visés par la partie VII	10
Retraits de demande d'examen	3
Nombre total de rapports signés	**277**

Audiences et enquêtes

Audience relative aux événements entourant la Conférence de l'APEC

Après l'intervention de la GRC lors des manifestations à l'université de la Colombie-Britannique pendant la Conférence de l'APEC, en novembre 1997, la Commission a été saisie d'un grand nombre de plaintes concernant la conduite de certains membres du corps policier pendant ces incidents. La Présidente a ouvert une enquête d'intérêt public le 9 décembre 1997. Le 20 février 1998, elle a convoqué une audience d'intérêt public sur la question.

L'audience sur les événements de la Conférence de l'APEC est la plus importante de toute l'existence de la Commission. Au départ, on s'attendait à ce que tous les témoins soient entendus avant la fin de 1999. Cependant, en raison du nombre élevé de témoins et du nombre sans précédent de questions d'ordre juridique et autres soulevées, il a fallu attendre le 31 mars 2000 pour que tous les témoignages soient recueillis.

M. Hughes, qui a présidé l'audience, devrait présenter son rapport sur ses conclusions et recommandations au début de l'année 2001. La Commission fera parvenir ce rapport au

Solliciteur général du Canada, au Commissaire de la GRC et aux parties concernées. Le rapport sera rendu public. Le Commissaire de la GRC devra alors étudier le rapport, prendre les mesures nécessaires et aviser le Solliciteur général et la Présidente de la Commission de toute mesure qu'il aura prise ou donner les raisons pour lesquelles il aura choisi de ne prendre aucune mesure au sujet de certaines conclusions ou recommandations. Après avoir pris connaissance de la réponse du Commissaire de la GRC, la Présidente de la Commission rédigera un rapport final contenant ses conclusions et recommandations et en fera parvenir un exemplaire au Solliciteur général du Canada, au Commissaire de la GRC et aux parties prenantes de la plainte. La Présidente rendra ce rapport public aussi.

Le rapport final de l'audience APEC sera rendu public.
(Résultat 5 : Sensibilisation du public)

L'Enquête au Nouveau-Brunswick

En mai 1997, la décision du gouvernement provincial de fermer des écoles de Saint-Simon et de Saint-Sauveur, au Nouveau-Brunswick, a donné lieu à des manifestations de résidants de ces localités acadiennes. Au début de 1998, la Commission recevait de l'information lui indiquant que de nombreux résidants étaient mécontents de la conduite de la GRC au cours de ces manifestations. Cette information a été rapidement confirmée par les 170 plaintes, renfermant quelque 400 allégations, dont a été saisie la Commission. Le 20 mars 1998, la Présidente a entamé une enquête d'intérêt public au cours de laquelle les enquêteurs de la Commission ont entendu plus de 300 personnes – plaignants, témoins indépendants, citoyens et membres de la GRC – et analysé plusieurs milliers de pages de documents.

Le 28 mars 2000, la Présidente de la Commission a présenté son rapport intérimaire sur la question au Solliciteur général et au Commissaire de la GRC. La Présidente attend maintenant la réponse du Commissaire à ses conclusions et recommandations. Dès réception de l'Avis du Commissaire et après examen de celui-ci, la Présidente de la Commission établira son rapport final. Tous les plaignants et tous les membres de la GRC dont la conduite faisait l'objet d'un examen recevront copie du rapport final de la Présidente, laquelle a également l'intention de rendre ce rapport public.

L'Enquête sur l'affaire Nielsen

Le 23 septembre 1998, la Présidente de la Commission a ordonné une enquête d'intérêt public concernant la conduite de membres de la GRC pendant la garde à vue de M. Kim Erik Nielsen, de Kamloops, en Colombie-Britannique, le 21 mai 1997. Lors de cet incident, M. Nielsen avait été retrouvé apparemment en état d'ébriété avancée et emmené au détachement par un membre de la GRC. Environ quatre heures après avoir été conduit dans les locaux de la GRC, M. Nielsen a été retrouvé inconscient et ne semblait pas respirer. Il a été transporté à l'hôpital où il est mort 10 jours plus tard.

L'enquête de la Commission portait sur les allégations de manquements ou d'omissions des membres de la GRC qui se sont occupés de M. Nielsen entre le moment où il a été détenu et celui où il a été placé dans une cellule de dégrisement dans les locaux de la GRC à Kamloops.

La Présidente de la Commission a rédigé et envoyé son rapport intérimaire sur la question au Solliciteur général et au Commissaire de la GRC le 17 février 2000. La Présidente attend maintenant la réponse du Commissaire à ses conclusions et recommandations. Dès qu'elle recevra l'Avis du Commissaire, elle établira son rapport final. Tous les plaignants et membres de la GRC dont la conduite a fait l'objet d'une enquête recevront copie du rapport final de la Présidente, laquelle entend également rendre ce rapport public.

Rapport sur les recommandations faites au Commissaire de la GRC

Chaque année, la Présidente formule des recommandations dans ses rapports intérimaires et finals transmis au Commissaire de la GRC. Dans l'Avis du Commissaire, le Commissaire de la GRC doit indiquer s'il souscrit aux recommandations de la Présidente et les mesures qui seront prises en vue d'y donner suite. S'il décide de ne prendre aucune mesure, sa décision doit être dûment motivée. Au fil des ans, le Commissaire s'est déclaré d'accord avec en moyenne 85 p. 100 des recommandations de la Présidente. (Voir tableau 2)

Au fil des ans, le Commissaire s'est déclaré d'accord avec en moyenne 85 p. 100 des recommandations de la Présidente.
(Résultat 1 : Rapport de recommandations et Résultat 2 : Appui des recommandations)

Voici des exemples de changements qui ont été apportés aux politiques, aux pratiques et aux procécures de la GRC par suite de recommandations formulées par la Commission en 1999-2000 :

Recommandation : L'enquête ayant démontré qu'un agent de la GRC n'avait pas bien identifié un véhicule dont le vol avait été signalé précédemment, la Commission a recommandé que le détachement concerné de la GRC établisse une politique permettant de s'assurer qu'on vérifie correctement l'identité de tous les véhicules saisis sous son autorité.

Résultat : Le Commissaire de la GRC a accepté la recommandation et il a fait savoir que le détachement en question avait modifié sa politique afin de corriger les lacunes dans l'identification des véhicules.

Tableau 2

Nombre de rapports et de recommandations émanant de la Commission (à la suite d'examens, d'enquêtes et d'audiences) au cours des cinq derniers exercices

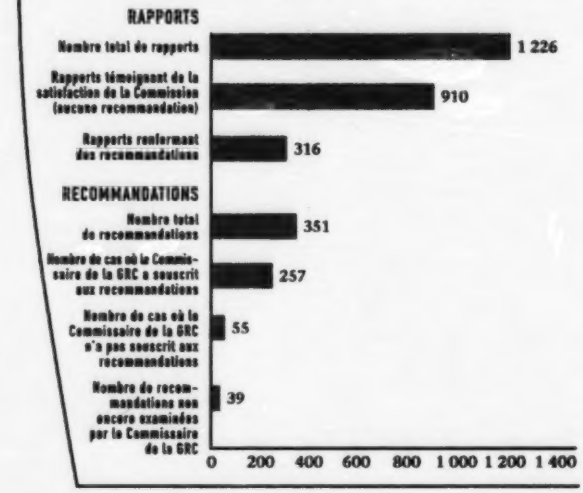

Recommandation : La Commission en est venue à la conclusion qu'un membre de la GRC avait, au cours d'une enquête sur un homicide, forcé illégalement un témoin à l'accompagner au détachement pour un interrogatoire en menaçant d'accuser cette personne d'entrave à la justice si elle n'obtempérait pas. La Commission a recommandé que le commandant divisionnaire s'excuse auprès de la femme en question et l'informe de la mesure corrective prise par la GRC à l'endroit du membre fautif.

Ce sont des exemples de changements qui ont été apportés aux politiques, aux pratiques et aux procécures de la GRC par suite de recommandations formulées par la Commission.
(Résultat 3 : Changements des politiques de la GRC)

Résultat : Le Commissaire de la GRC a accepté que des excuses soient présentées et que la plaignante soit avisée de la mesure corrective prise à l'égard de l'agent.

Autres rapports : *Les poursuites policières et la sécurité du public*

Depuis sa création, la Commission a reçu de nombreuses plaintes concernant les poursuites policières à grande vitesse et leur issue souvent tragique. L'analyse des incidents à l'origine de ces plaintes a soulevé de graves questions sur les dangers de ces poursuites pour la sécurité publique. Par conséquent, en 1998, la Commission a entrepris un examen approfondi de cet aspect de la conduite de la police. Le rapport de la Commission sur cet examen, intitulé *Les poursuites policières et la sécurité du public*, a été terminé à l'automne 1999, comme prévu.

Dans son rapport, la Commission recommande à la GRC de réviser sa politique nationale sur les poursuites dangereuses afin de veiller à ce que celles-ci ne soient lancées qu'en

cas de délit grave, notion qu'il y a lieu de définir. La Commission recommande également que les policiers se servent de l'équipement d'urgence dans tous les cas, y compris ceux que la police qualifie de « poursuite de routine ». Selon la Commission, la GRC doit réviser ses pratiques de formation afin de faire en sorte que tous les policiers prenant part à une poursuite aient la compétence nécessaire, surtout au chapitre de l'évaluation des risques et de la prise de décisions, et que cette formation soit dispensée d'une façon suivie.

Dans son rapport, la Commission recommande à la GRC de réviser sa politique nationale sur les poursuites dangereuses afin de veiller à ce que celles-ci ne soient lancées qu'en cas de délit grave, notion qu'il y a lieu de définir. ***(Résultat 1 : Rapport de recommandations et Résultat 3 : Changements des politiques de la GRC)***

On peut se procurer sur demande le rapport intitulé *Les poursuites policières et la sécurité du public* auprès de la Commission ou encore le consulter sur le site Web de la Commission.

Information financière

Commission des plaintes du public contre la GRC	
Dépenses prévues	4 878 000 $
Total des sommes autorisées	*8 586 000 $*
Dépenses réelles 1999–2000	**7 716 000 $**

Attentes en matière de rendement

Exercice d'examen et de planification stratégique de la Commission

En 1999–2000, la Présidente et l'Équipe de gestion de la Commission ont déterminé que le moment était venu pour la Commission d'examiner de manière objective ses activités actuelles et de repenser ses priorités pour les années à venir. La Commission s'est alors adressée à Conseils et Vérification Canada (CVC), organisme de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qu'elle a chargé de concevoir et de mener un processus d'examen et de planification stratégique comportant une phase de collecte des données et de définition des priorités.

Entre décembre 1999 et mars 2000, les experts-conseils de CVC ont organisé une série d'entrevues individuelles et de groupe avec le personnel et la direction de la Commission, ainsi qu'avec les intervenants-clés. Par ailleurs, CVC a mené des entrevues portant sur les « pratiques exemplaires » auprès d'experts de la surveillance policière et du personnel de deux organismes provinciaux de surveillance civile. CVC a également examiné les documents pertinents, y compris la loi régissant la Commission et celle régissant d'autres organismes fédéraux similaires.

À l'issue de cet examen, CVC a conclu que les lacunes dans le mandat conféré par la loi à la Commission entravent sa capacité d'assurer une surveillance civile intégrale et efficace de la conduite de la GRC. Cependant, CVC a également observé que, malgré les lacunes de son mandat législatif, la Commission pouvait avoir une incidence positive sur la qualité et la transparence des enquêtes sur les plaintes menées par la GRC du fait qu'elle est habilitée à formuler des conclusions et des recommandations. Par ailleurs, elle pourrait également améliorer considérablement sa capacité de collecte et d'analyse de données dans le but d'aider les décideurs du ministère du Solliciteur général, les procureurs généraux provinciaux et la GRC elle-même.

La Commission élabore actuellement des plans de travail visant ces priorités ***(Résultats 1, 2, 3, 4, 5)***

Le personnel et la direction de la Commission ont participé à une journée de réflexion sur la planification stratégique afin de se pencher sur les conclusions de CVC et ont élaboré les éléments-clés d'une vision du travail de la Commission. Ces éléments-clés prennent la forme d'énoncés qui orienteront le travail de la Commission. On peut les résumer de manière préliminaire comme suit :

- Le public sera mis au courant de la procédure de plainte du public de la Commission et lui fera confiance.
- On renforcera les pratiques et les comportements exemplaires de la Gendarmerie, et l'on modifiera les comportements répréhensibles.
- La Commission tiendra compte des attentes du public et des membres de la GRC en matière de services.
- Les politiques canadiennes relatives à la police évolueront au fil du temps, par suite des conclusions et recommandations de la Commission et d'autres organismes.
- La Commission elle-même sera un lieu de travail enviable, caractérisé par l'excellent moral de ses employés, le travail d'équipe et des méthodes efficaces.

Le personnel et la direction de la Commission ont également défini les principales tâches dont la Commission devra s'acquitter au cours des cinq prochaines années. En 2000-2001, la Commission :

- éliminera l'arriéré de dossiers;
- créera des normes internes pour les examens, y compris des normes de temps, et une matrice de complexité pour évaluer la nature de l'examen requis;
- élaborera un plan de communication et de consultation, en mettant particulièrement l'accent sur les communications internes au cours de la première année;

- élaborera un plan stratégique pour la gestion de l'information qui portera sur :
  a) l'information de gestion de la Commission,
  b) l'information sur les plaintes reçues par la Commission,
  c) la récupération rapide de l'information sur des examens, décisions et recommandations antérieurs de la Commission.

Au cours des années suivantes, la Commission :

- élaborera, en consultation avec la GRC et d'autres intervenants-clés, des normes communes pour les enquêtes internes de la police sur des plaintes. Le personnel de la Commission pourra se reporter à ces normes lorsqu'un plaignant demande un examen;
- mettra en oeuvre le plan de gestion de l'information de la Commission sur les plaintes du public, entre autres une base de données sur les plaintes traitées par la Commission et la GRC, ayant une importance particulière pour les décideurs examinant les tendances nationales et régionales;
- mettra en oeuvre un programme de communication publique, visant en particulier les minorités ethniques ou les groupes qui ne parlent pas l'une des deux langues officielles du Canada. Les membres de ces minorités, qui, pour diverses raisons, font souvent l'objet d'enquêtes de la part de la GRC, ne comprennent pas toujours la procédure de plainte du public.

La Commission élabore actuellement des plans de travail visant ces priorités et rendra compte des résultats dans des rapports ultérieurs présentés au Parlement.

Section III : Rendement financier

Vue d'ensemble du rendement financier

En 1999–2000, la Commission a reçu la somme de 60 091 $ au titre du crédit 15 pour payer les augmentations salariales accordées au terme d'une négociation collective. Elle a également reçu un montant reporté de 47 472 $ et obtenu 3 116 040 $ dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour payer les dépenses liées à l'audience concernant la Conférence de l'APEC.

Tableaux sommaires financiers

Les tableaux suivants ont rapport à la Commission des plaintes du public contre la GRC.

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3. Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles

Tableau financier 1: Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par somme autorisée (en milliers de $)
Sommes autorisées pour 1999-2000

Crédit		1999–2000 Dépenses prévues	1999–2000 Total des autorisations	1999–2000 Chiffres réels
	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada			
50	Dépenses de fonctionnement	4 520	7 744	7 303
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	358	413	413
	Total de la Commission	4 878	8 157	7 716

Le total des autorisations comprend le Budget principal des dépenses, le montant de 3 163 512 $ venant du Budget supplémentaire des dépenses et les sommes de 60 091 $ et de 55 000 $ octroyées au titre du crédit 15 pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de la Commission par rapport aux dépenses réelles (en milliers de $)

Réception et examen des plaintes du public	1999–2000 Dépenses prévues	1999–2000 Total des autorisations	1999–2000 Chiffres réels
Équivalents temps plein	34	–	34
Fonctionnement	4 878	*8 157*	7 716
Total net des dépenses	4 878	*8 157*	7 716
Services fournis par d'autres ministères	429	*429*	429
Coût net du programme	5 307	*8 586*	8 145

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues avec les dépenses réelles

Dépenses prévues par la Commission et dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de $)					
			1999–2000		
	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses prévues	Total des sommes autorisées	Dépenses réelles
Commission des plaintes du public contre la GRC	3 812	5 312	4 878	8 157	7 716
Total	3 812	5 312	4 878	8 157	7 716

Le total des autorisations comprend le Budget principal des dépenses, le montant de 3 163 512 $ venant du Budget supplémentaire des dépenses et les sommes de 60 091 $ et de 55 000 $ octroyées au titre du crédit 15 pour les régimes d'avantages sociaux des employés.

Section IV : Vue d'ensemble de la Commission

Mandat

Le mandat de la Commission est énoncé aux parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Ses principales activités sont les suivantes :

- recevoir les plaintes du public sur la conduite des membres de la GRC;
- effectuer un examen si les plaignants ne sont pas satisfaits de la façon dont la GRC a traité leur plainte;
- mener des enquêtes et tenir des audiences.

La Commission des plaintes du public contre la GRC n'a la compétence d'accueillir de plaintes que si elles portent sur les membres de la GRC et non sur les membres des autres services de police. La Commission n'a pas l'autorité qu'il faut pour émettre des recommandations ayant force exécutoire, imposer des mesures disciplinaires ou attribuer des compensations monétaires aux plaignants.

Mission

Par suite de son récent processus d'examen et de planification stratégique (dont il est question à la page 10), la Commission est en train de réviser son énoncé de mission et l'inclura dans son Rapport de rendement l'an prochain.

Gamme d'activités

La Commission n'a qu'une seule gamme d'activités : la réception de plaintes et l'examen du suivi que fait la GRC des plaintes qu'elle reçoit.

Section IV : Vue d'ensemble de la Commission

Mandat

Le mandat de la Commission est énoncé aux parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Ses principales activités sont les suivantes :

- recevoir les plaintes du public sur la conduite des membres de la GRC;
- effectuer un examen si les plaignants ne sont pas satisfaits de la façon dont la GRC a traité leur plainte;
- mener des enquêtes et tenir des audiences.

La Commission des plaintes du public contre la GRC n'a la compétence d'accueillir de plaintes que si elles portent sur les membres de la GRC et non sur les membres des autres services de police. La Commission n'a pas l'autorité qu'il faut pour émettre des recommandations ayant force exécutoire, imposer des mesures disciplinaires ou attribuer des compensations monétaires aux plaignants.

Mission

Par suite de son récent processus d'examen et de planification stratégique (dont il est question à la page 10), la Commission est en train de réviser son énoncé de mission et l'inclura dans son Rapport de rendement l'an prochain.

Gamme d'activités

La Commission n'a qu'une seule gamme d'activités : la réception de plaintes et l'examen du suivi que fait la GRC des plaintes qu'elle reçoit.

Organigramme

Commission des plaintes du public contre la GRC

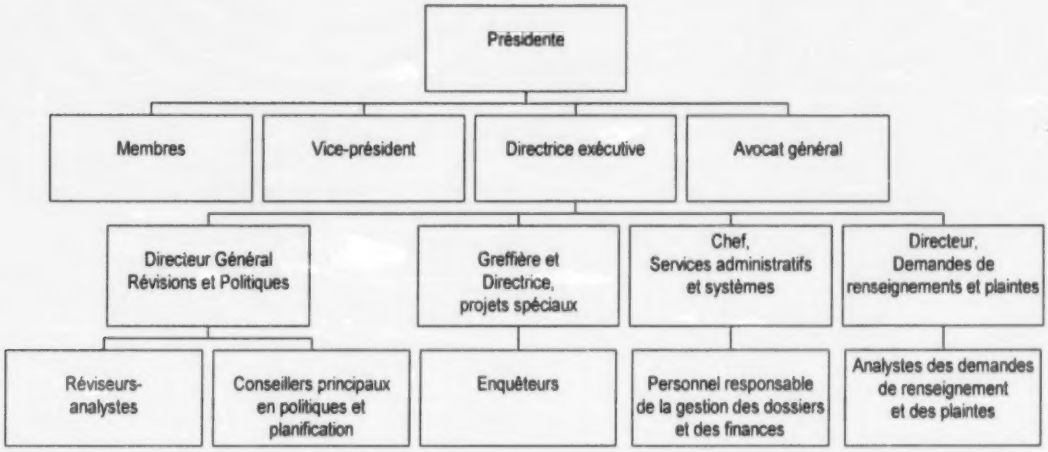

Section V : Renseignements supplémentaires

Site Web et contacts desquels obtenir des renseignements à l'avenir

Administration centrale :
Case postale 3423
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 6L4

Téléphone : (613) 952-8040
Sans frais : 1 800 267-6637
Télécopieur : (613) 952-8045

Bureau de la région de l'Ouest :
7337–137th Street
Suite 102
Surrey (Colombie-Britannique)
V3W 1A4

Téléphone : (604) 501-4080
Sans frais : 1 800 665-6878
Télécopieur : (604) 501-4095

Site Web :
http://www.pcc-cpp.gc.ca

Dispositions législatives administrées par la Commission des plaintes du public contre la GRC

La Commission des plaintes du public contre la GRC partage avec la GRC la responsabilité de faire respecter les dispositions de la Partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (L.R.C. c. R-10, Partie VII).

De plus, la Commission des plaintes du public contre la GRC rend compte au gouvernement sur les parties VI et VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* (L.R.C., c. R-10, Partie VI, Partie VII).

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports de la Commission

Rapports annuels
De 1988-1989 à 1999-2000

Loi sur la Gendarmerie royale du Canada (codification de la Commission)
Mars 1990

Lois fédérales et provinciales régissant les organismes de surveillance de la police : Comparaison des dispositions législatives
Juin 1991

Les poursuites policières et la sécurité du public
Décembre 1999